# PREVENTION CAMBRIOLAGE ET VOL

## Vol dans une résidence

Un individu commet un vol par effraction s'il entre illégalement dans un endroit, comme une résidence ou un commerce, et s'approprie les biens d'autrui.

Un individu commet une introduction par effraction s'il entre illégalement dans un endroit dans le but d'y commettre un acte criminel quel qu'il soit : vol, voies de fait, etc.

## Quoi faire ?

- Si vous êtes victime d'un vol, composer immédiatement 17 ;
- Si vous êtes témoin du vol, mentionner la description et la direction de fuite du voleur ainsi que le moyen de locomotion ;
- Ne déplacer aucun objet avant l'arrivée des gendarmes ;

## Conseil de prévention

**Assurez-vous que vos sorties extérieures sont bien éclairées.**
*Éviter les buissons, les arbres et les clôtures qui camouflent votre résidence ; ils peuvent permettre aux voleurs de s'y cacher.*

**Installer une minuterie automatique pour l'éclairage.**
*Souvent peu coûteuses, elles sont faciles à installer.*

**Fermer les accès de vos résidences et verrouillés vos portes même en votre présence.**
Portail, fenêtres, portes et porte de garage.

**Placez vos objets de valeurs hors de la vue et loin des fenêtres.**

**Munissez-vous d'un système de sécurité pour alerter votre voisinage de la présence d'intrus.**

# PREVENTION CAMBRIOLAGE ET VOL

# Vol de colis

## Achats en ligne : Attention aux vols de colis

Des signalements font état de vols de colis dans les boîtes aux lettres, notamment après leur livraison.
En règle générale, les voleurs vont cibler des blocs collectifs extérieur de boites aux lettres, ou des résidences où les colis viennent d'être livrés.

Bien que la livraison à domicile comporte plusieurs avantages, il existe des mesures pour assurer la livraison et toute sécurité de vos colis achetés sur internet

## Conseils de prévention

**Optez pour l'option « livraison avec signature » pour la livraison de votre colis.**
Ainsi, en cas d'absence, le colis ne devrait pas être laissé sur le seuil de votre porte.
*Vérifiez si des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.*

**Demandez à un voisin de ramasser votre colis**, si vous pensez être absent au moment de la livraison.

**Faites livrer vos achats au travail si c'est possible.**
*Nécessite l'autorisation de votre employeur au préalable.*

**Privilégiez les livraisons en points relais ou dans des « Lockers Colis ».**

**Assurez-vous du bon fonctionnement de votre caméra de surveillance**
*Si vous en avez une, ou évaluez l'option d'en faire installer une afin de dissuader les voleurs.*